

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016



DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DROIT à retourner à la DSDEN, pôle 1^{er} degré s/c de l'IEJ pour le 12 mars 2015

NOM : Prénom : Titulaire

Grade

Adresse :

Affectation :

Circonscription

● Temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans (pas de surcotisation)

⚠ Si l'enfant a 3 ans au cours de l'année scolaire 2015/2016 et que vous souhaitez continuer de travailler à temps partiel au-delà de la date anniversaire, il convient de remplir, dès à présent, pour cette période, une demande de travail à temps partiel sur autorisation

Préciser les NOM, Prénom et date de naissance de votre dernier enfant :

..... /...../.....

GROSSESSE EN COURS OUI NON Date prévue de l'accouchement/...../.....

● Temps partiel pour donner des soins au conjoint ou à un ascendant ou un enfant handicapé (voir demande de surcotisation jointe)

NOM, prénom : Motif :

Fournir les justificatifs du lien de parenté et un certificat médical ou d'allocation d'éducation spéciale

● Temps partiel autre motif

préciser le motif et joindre les pièces justificatives :

Préciser la quotité souhaitée

REPARTITION HEBDOMADAIRE

50 % hebdomadaire soit une alternance de 2 jours travaillés semaine A et 3 jours travaillés semaine B

une journée libérée (la quotité de travail sera calculée au prorata de la libération accordée et en fonction de l'organisation scolaire retenue pour l'école)

REPARTITION ANNUELLE Le temps partiel annualisé ne pourra être accordé que sous réserve des nécessités de service (note de service n°2004-029 du 16-02-04 –BOEN n°9 du 26 février 2004)

50 % annualisé

Alternance en 2 périodes égales travaillées :

1^{ère} période du 01.09.2015 au 31.01.2016

2^{ème} période du 01.02.2016 au 31.08.2016

Au cas où l'annualisation ne pourrait être mise en œuvre :

maintien de la demande de temps partiel à 50 %
 annulation de la demande

Ale Signature de l'intéressé(e) :

Date :
Visa de l'IEJ de circonscription :

Décision de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne :

accordé
 refusé

Annie PARTOUCHE